

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.06.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 19.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Roundup 120
- **Code du produit:** 100256
- **Numéro d'enregistrement** W7353-1
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
P102 À conserver hors de portée des enfants.
- **Indications complémentaires:**
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- **2.3 Autres dangers**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:**
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
Concentré soluble dans l'eau (SL)

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.06.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 19.06.2023

Nom du produit: Roundup 120

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:

CAS: 38641-94-0 EINECS: 254-056-8	Sel d'isopropylamine de glyphosate ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	10-25%
CAS: 138003-56-2	Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-[2-(triméthylammonio)éthyl]-.omega.-hydroxy-, chlorure ⚠ Aquatic Chronic 3, H412	1-5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
PETITES QUANTITÉS: Peu de danger pour l'environnement. GRANDES QUANTITÉS: Réduire la dispersion au minimum. Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau. Prévenir les autorités.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
PETITES QUANTITÉS: Laver la zone contaminée à l'eau. GRANDES QUANTITÉS: Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes. Creuser le sol fortement contaminé. Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination. Voir la section 7 pour les types de conteneurs. Rincer les déchets à l'aide de petites quantités d'eau. Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.06.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 19.06.2023

Nom du produit: Roundup 120

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
Mesures d'hygiène générale.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
-15°C - 50°C
Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage.
S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.
Durée minimale de conservation: 5 ans.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

EN 374

- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
Gants en PVC
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,3$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 19.06.2023

Nom du produit: Roundup 120

· Protection des yeux/du visage

(suite de la page 3)



Lunettes de protection hermétiques

EN 166

· Protection du corps: Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

Liquide

· Couleur:

Jaunâtre

· Odeur:

Aminée

· Point de fusion/point de congélation:

Non applicable.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

105,3 °C

· Point d'éclair

Aucun point éclair.

· Température d'auto-inflammation

440 °C

· pH

4,5

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Viscosité cinématique

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:

Entièrement miscible.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) à 25 °C

< -3,2 log Pow (Glyphosat)

· Pression de vapeur:

Volatilité peu importante, solution aqueuse.

· Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

 1,0619 g/cm³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant

· Gaz inflammables

néant

· Aérosols

néant

· Gaz comburants

néant

· Gaz sous pression

néant

· Liquides inflammables

néant

· Matières solides inflammables

néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques

néant

· Matières solides pyrophoriques

néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants

néant

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.06.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 19.06.2023

Nom du produit: Roundup 120

(suite de la page 4)

- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.
- **10.4 Conditions à éviter** Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu
Matériaux compatibles pour l'entreposage: voir section 7.2.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.
Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat)

38641-94-0 Sel d'isopropylamine de glyphosate

Oral	LD50	10537 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	7500 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité subaiguë à chronique:**
N-(phosphonométhyl)glycine; { glyphosate}
Mutagénicité: Non mutagène.
Toxicité par administration répétée
Lapin, dermique, 21 jours: Toxicité DSENO: > 5.000 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles: néant; Autres effets: néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 19.06.2023

Nom du produit: Roundup 120

(suite de la page 5)

Rat, oral, 3 mois: Toxicité DSENO: > 20.000 mg/kg d'aliment
 Organes/systèmes cibles: néant; Autres effets: néant
 Effets chroniques / carcinogénicité
 Rat, oral, 24 mois: Toxicité DSENO: ~ 8.000 mg/kg d'aliment
 Organes/systèmes cibles: yeux
 Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques
 Tumeur DSEO: > 20.000 ppm; Tumeurs: néant
 Toxicité pour la reproduction/la fertilité
 Rat, oral, 2 générations: Toxicité DSENO: 10.000 ppm
 Reproduction DSENO: > 30.000 mg/kg d'aliment
 Organes/systèmes cibles chez les parents: néant
 Autres effets chez les parents: diminution de la prise de poids
 Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant
 Autres effets chez les jeunes: diminution de la prise de poids
 Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.
 Toxicité sur le développement/téatogénicité
 Rat, oral, 6 - 19 jours de gestation: Toxicité DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel
 Développement DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel
 Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids, survie réduite
 Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive
 Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.
 Lapin, oral, 6 - 27 jours de gestation: Toxicité DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
 Développement DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
 Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant
 Autres effets sur l'animal mère: survie réduite
 Effets sur le développement: néant

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

EC50, 48h	676 mg/l (daphnia magna)
ErC50, 72h	284 mg/l (selenastrum capricornutum)
ErC50, 7d	> 150 mg/l (lemna gibba)
LC50, 96h	> 895 mg/l (carpe)
	> 989 mg/l (truite arc-en-ciel)

12.2 Persistance et dégradabilité

Sol, champs: Demi-vie: 2 - 174 jours (Koc: 884 - 60.000 L/kg)

Se lie fortement au sol.

 Eau, aérobique: Demi-vie: < 7 jours
(glyphosate)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Crapet arlequin (Lepomis macrochirus): Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

(glyphosate)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.06.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 19.06.2023

Nom du produit: Roundup 120

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Code déchet: 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses**Emballages non nettoyés:****Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.
ADR, ADN, IMDG, IATA néant**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI****Indications complémentaires de transport:** Non réglementé pour le transport selon ADR/RID, IMDG, IATA/ICAO.**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**Prescriptions nationales:** Autorisé pour l'utilisation non professionnelle.**Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.
Éviter chaque contact inutile avec le produit.
L'emploi abusif peut nuire à la santé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA**Contact:**

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch

Date de la version précédente: 22.03.2016**Numéro de la version précédente:** 2.0**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.06.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 19.06.2023

Nom du produit: Roundup 120

(suite de la page 7)

*GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3***· * Données modifiées par rapport à la version précédente**